

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 4 mai 2024

SÉCURITÉ MARITIME

Une opération d'envergure dans la petite rade de Toulon

La petite rade de Toulon fait face à une problématique, historique, d'accumulation de navires abandonnés ou mouillés illégalement. Ces navires deviennent, pour une grande partie, des épaves qui nuisent à la sécurité maritime, à la protection de l'environnement, aux activités aquacoles et conchylicoles ainsi qu'au patrimoine paysager de la rade.

Depuis le 12 avril 2024, les services de l'État se mobilisent afin de lutter efficacement contre ce phénomène en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le bon entretien et la sécurité de la rade.

Une opération d'envergure a ainsi été engagée et s'échelonne sur plusieurs mois. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- rappeler la réglementation en vigueur à l'ensemble des usagers;
- protéger la sécurité des personnes et l'environnement en évitant l'échouement à la côte de navires laissés sans surveillance ;
- sécuriser la navigation sur les plans d'eau de la rade ;
- impliquer l'ensemble des acteurs maritimes dans une démarche responsable.

Il s'agit d'une action de long terme, indépendante des opérations de sécurisation engagées - ponctuellement, le long du littoral varois - au titre du passage du relais de la Flamme olympique, le 10 mai prochain. Ces opérations seront, en effet, mises en œuvre le temps strictement nécessaire et en concertation avec les usagers concernés.

Service de la communication interministérielle de l'État en département